

Conditions générales Intégral Kings A 30-32 Luxe

Pour un voyage entre le 01/04/2022

et le 31/03/2023

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départs/Retours : Les départs se font du lundi au vendredi entre 12:30 et 16:00, le samedi sur rendez-vous entre 8:00 et 13:00. Les retours se font du lundi au vendredi entre 8:00 et 10:30, le samedi sur rendez-vous entre 8:00 et 10:30.

Horaires des centres de location :

Denver : du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00, le samedi sur rendez-vous

Las Vegas : du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00, le samedi sur rendez-vous

Los Angeles : du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00, le samedi sur rendez-vous

Orlando : du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00, le samedi sur rendez-vous

New York : du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00 (Nov-Fév 9:00-16:00), le samedi sur rendez-vous

Seattle : du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00 (Nov-Fév 9:00-16:00), le samedi sur rendez-vous

San Francisco : du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00 , le samedi sur rendez-vous

Centre de dépôt uniquement : Dallas

Fermeture les dimanches et jours fériés suivants : 30 mai 2022 (Memorial Day), 4 juillet 2022 (Indépendance Day), 5 septembre 2022 (Labor Day), 24 novembre 2022 (Thanksgiving Day), 25-26 décembre 2022 (Christmas), 01-02 janvier 2023 (New Year's Eve), 20 février 2023 (President's Day).

Le centre de location de Denver est fermé aux activités de location entre le 26 novembre 2022 et le 26 février 2023.

Le centre de location de Seattle est fermé aux activités de location entre le 5 janvier 2023 et le 5 février 2023.

Durée minimale de location : 7 à 12 nuits selon la saison, 14 nuits avec le tarif "All-Inclusive".

Âge minimum et permis de conduire : Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide (permis voiture) en anglais ou avec traduction et être âgés d'**au moins 21 ans**.

CAUTION

Le dépôt de garantie de \$1000 est prélevé en tant qu'empreinte sur la carte de crédit du locataire pour les voyages jusqu'à 29 nuits (le montant doit être disponible sur le compte : il ne sera pas prélevé mais sera bloqué et ne pourra pas être utilisé.). Pour les voyages de 30 nuits et plus, la somme sera prélevée et restituée au retour du véhicule.

Veuillez noter que le dépôt de garantie s'effectue **uniquement par carte de crédit**, les cartes prépayées ou les cartes de débit ne seront pas acceptées.

Dans le cas où une surcharge liée à l'affluence estivale ou à des événements spéciaux (tels un festival régional : "Coachella", "Burning Man", "Stagecoach", "Further Future", "NASCAR", "EDC", "RAAM" etc.) s'applique, le dépôt de garantie d'un montant de \$2000 est débité (et pas seulement autorisé).

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODELES KINGS...

Les modèles Kings offrent de **nombreux rangements**, des **rideaux** pour préserver l'intimité, des **filets de sécurité** pour les lits capucine, un **auvent** (à partir des modèles catégorie C), des branchements **USB** et bien plus encore. Le personnel d'assistance est en service **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, pour assurer la satisfaction des voyageurs. Un service de **transferts** est possible (selon le centre location). Notez que la liste des hôtels est fournie sur demande et après avoir bloqué le véhicule.

La **qualité** et une **expérience client positive** sont les priorités absolues.

Tout comme offrir une hospitalité à la hauteur des attentes des clients !

LE JOUR J...

Les départs se font du lundi au vendredi de 12:30 à 16:00, le samedi sur rendez-vous entre 8:00 et 13:00.

Il vous faut **prévoir 1 à 2 heures** pour remplir les formalités administratives et assister à la visite du véhicule. Les départs peuvent être long surtout en pleine saison, il est fortement recommandé de ne pas prévoir un trajet trop long le premier jour. Pensez à bien faire le tour du véhicule intérieur et extérieur (voir à prendre des photos).

Vous ne pourrez pas récupérer votre véhicule le jour même de votre arrivée en provenance d'un vol transcontinental. Nous vous recommandons de passer la première nuit dans un hôtel ou un motel de l'aéroport.

Un **pre-checking en ligne** est demandé par le loueur au moins 14 jours avant le départ. Le lien vers le pré-checking vous sera fourni après réservation du véhicule.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait entre 8:00 et 10:30 du lundi au vendredi, le samedi sur rendez-vous entre 8:00 et 10:30.

Prévoyez 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Le véhicule doit être restitué propre avec des réservoirs de carburant et propane pleins, un réservoir d'eaux usées vide et propre, des réservoirs d'eaux grises vides (le cas échéant) et **dans le même état qu'au départ**, sinon des frais seront facturés.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Changement de réservation, annulation, entière ou en partie et "no show".

Changement de réservation :

Tous les changements de réservation doivent être effectués par écrit et seront confirmés par écrit. Il n'y a pas de frais pour le traitement d'un changement jusqu'à 64 jours civils avant la date de prise en charge. Tout changement ultérieur entraînera des frais de traitement de 50 \$.

Quel que soit le moment où un changement de nom, de date(s) ou de lieu(x) est demandé, il entraînera un nouveau calcul du montant dû. Les tarifs et remises applicables au moment de la révision seront appliqués. Pour une demande de modification de date(s) ou de lieu(x) moins de 64 jours civils avant la date de prise en charge prévue, les conditions d'annulation du paragraphe suivant s'appliquent.

Tout changement de nom sera traité conformément aux conditions d'annulation du paragraphe suivant et donnera lieu à une nouvelle réservation.

Annulation de la réservation :

Toute annulation doit être faite par écrit (e-mail) et sera confirmée par écrit.

Les frais d'annulation seront calculés en fonction de :

Annulation notifiée plus de 64 jours avant le départ : \$120,00

Annulation notifiée entre 64 et 34 jours avant le départ : 20% du montant de la location

Annulation notifiée entre 33 et 20 jours avant le départ : 50% du montant de la location

Annulation notifiée à moins de 20 jours avant le départ : 100% du montant total de la facture

En cas d'annulation de location avec un one-way, celui-ci est intégralement dû, quelle que soit la date d'annulation.

Remboursement de la partie non utilisée de la réservation confirmée :

Aucun remboursement ne sera accordé pour les prises en charge retardées, les retours anticipés, les kilomètres non utilisés ou pour les "no show".

Libération du véhicule après un "no show" :

Si le loueur n'est pas en mesure d'établir une communication avec le locataire, il peut réutiliser le véhicule dans l'après-midi du 3e jour civil, le jour de la prise en charge comptant comme le premier jour civil.

Permis de conduire et âge

Le permis de conduire national original et valide est requis et doit être présenté pour chaque conducteur (pas de photocopies). En outre, il est recommandé aux locataires d'avoir un permis de conduire international ou une traduction en anglais du permis délivré par leur pays d'origine. Tous les conducteurs doivent remplir les conditions d'âge indiquées sur les documents de location (devis, conditions générales etc.).

Date d'échéance de paiement

Les frais de location et autres frais doivent être reçus au plus tard 30 jours civils avant la prise en charge du véhicule. Le loueur se réserve le droit d'annuler la réservation lorsque le paiement n'est pas reçu dans sa totalité avant ou à la date d'échéance. Dans ce cas, le barème des frais d'annulation ci-dessus s'applique.

Le paiement intégral n'est pas reçu au moment de la prise en charge :

Sans avoir reçu le paiement intégral, aucun véhicule ne sera remis au locataire, sans exception.

Dépôt de garantie :

Le montant du dépôt de garantie pour les réservations jusqu'à 29 nuits est une autorisation sur la carte de crédit uniquement, les cartes prépayées et cartes de débit ne seront pas acceptées. Pour les réservations de 30 nuits et plus, le montant de la caution est débité de la carte de crédit.

Des dépôts supplémentaires peuvent être exigés ou facturés pour se rendre à des événements spéciaux tels qu'un festival régional ("Coachella", "Burning Man", "Stagecoach", "Further Future", "NASCAR", "EDC", "RAAM" etc.) et lorsqu'un supplément s'applique ou si aucun kilométrage n'a été prépayé.

Le véhicule ne sera pas remis en cas d'insuffisance de fonds ; la réservation sera annulée et les fonds prépayés seront perdus.

Dépôt supplémentaire après un accident :

Avant de lui remettre un véhicule de remplacement, le loueur demandera au locataire un supplément de \$2 000, débité sur sa carte de crédit, que ce dernier soit fautif ou non. Ce montant sera remboursé à la remise du véhicule (moins les éventuels frais et charges).

Cartes de crédit :

Les cartes VISA, MasterCard, EuroCard et American Express sont acceptées. Aucune carte de crédit prépayée n'est acceptée.

Taxes et frais gouvernementaux :

Les taxes locales sont incluses pour tous les articles prépayés. Les taxes locales s'appliquent à tous les frais de retrait et de restitution de véhicule et peuvent être modifiées à tout moment. Les frais gouvernementaux nouvellement imposés (autres que la TVA ou les frais de DMV) qui ne sont pas connus à ce jour seront perçus auprès du locataire au moment du retrait du véhicule.

Transferts

Certains transferts sont possibles, sur demande uniquement et à prévoir minimum 20 jours avant le premier jour de location, sous réserve de confirmation du centre de location concerné. Ces transferts sont possibles depuis certains hôtels d'aéroport et certains lieux de transport public (de nombreux aéroports autorisent la "dépose" mais pas la "reprise"). Les locataires ayant réservé un transfert doivent contacter le centre de location 4 jours avant le premier jour de location pour fixer l'heure de prise en charge de la navette.

Véhicule non restitué au dépôt initialement convenu

Si le locataire ne rend pas le véhicule au dépôt qui a été convenu par écrit, par exemple sur le contrat de location, le loueur facturera au locataire le transfert du véhicule au dépôt qui a été convenu par écrit.

Prise en charge et restitution du véhicule

Lors de la prise en charge, la personne sous le nom de laquelle la réservation a été faite doit être présente avec la carte de crédit indiquant son nom et, si elle veut conduire, également avec son permis de conduire original. Si elle ne conduit pas, un autre document officiel doit être présenté pour confirmer son identité. Il est également nécessaire de présenter l'original du permis de conduire pour tout conducteur supplémentaire afin qu'il soit assuré et légalement autorisé à conduire le véhicule. Le permis de conduire original en anglais, néerlandais, allemand, espagnol, portugais, français ou italien est accepté. Si le permis de conduire est rédigé dans une autre langue que celles mentionnées ci-dessus, un permis de conduire international ou une traduction officielle en anglais doit être présentée lors de la prise en charge, avec l'original.

Le loueur a le droit, et l'obligation légale, de refuser de louer un véhicule lorsque le locataire semble incapable de conduire, par exemple s'il est en état d'ébriété, s'il est soupçonné d'être sous l'influence de drogues, etc. Bien qu'il soit possible qu'une autre personne du groupe conduise, dans de telles circonstances le locataire principal ne figurera pas sur le contrat de location en tant que conducteur et ne sera donc pas couvert par une assurance. Le locataire principal reste néanmoins entièrement responsable du véhicule. Si le locataire principal souhaite être inscrit comme conducteur, il doit se rendre ultérieurement dans l'un des centres de location et obtenir un contrat de location actualisé.

Horaires de prise en charge et de restitution du véhicule

Les heures usuelles de prise en charge du véhicule sont les suivantes :

- du lundi au vendredi de 12:30 à 16:00
- le samedi sur rendez-vous entre 8:00 et 13:00

L'heure de restitution des véhicules commence à 8h00 et se termine à 10h30 du lundi au vendredi et le samedi sur

rendez-vous. Les personnes qui déposent leur véhicule plus tard ne pourront bénéficier d'un transfert gratuit vers les hôtels de l'aéroport ou l'aéroport.

Remarque : afin de garantir un retrait ou une restitution anticipé ou tardif, le locataire doit prolonger, si la disponibilité le permet, la réservation d'une nuit avant ou après et payer cette ou ces nuits supplémentaires.

Heures d'ouverture des centres de location

Du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00 (New York et Seattle : Novembre à Février de 09:00 à 16:00)

Du lundi au vendredi de 8:00 à 17:00 (New York et Seattle : Novembre à Février de 09:00 à 16:00)

Samedi : de 8:00 à 13:00 (ou en haute saison selon les besoins) (New York et Seattle : Novembre à Février sur rendez-vous)

Dimanche : fermé

Le centre de location de Denver est fermée entre le 26 novembre 2022 et le 26 février 2023.

Le centre de location de Seattle est fermée entre le 5 janvier 2022 et le 5 février 2023.

Retard en raison de circonstances extérieures

Bien que des circonstances externes puissent entraîner des modifications du voyage, par exemple les heures d'arrivée d'un vol, celles-ci ne donnent pas droit à une annulation ou à une modification gratuite ni à un service de prise en charge/dépose en dehors des heures d'ouverture habituelles.

Orientation des locataires

Le loueur dispose de personnel germanophone et anglophone sur tous les sites. Le néerlandais, le français, l'espagnol et le portugais sont parlés dans certains centres de location. Une fois les formalités administratives remplies, les locataires bénéficient d'une visite personnelle approfondie du véhicule. En cas d'urgence, d'accident ou de problème technique, les locataires peuvent appeler le numéro gratuit du service d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Siège enfant/rehausseur

Les parents ou les tuteurs sont responsables du respect des lois applicables en matière de sièges pour enfants ou de rehausseurs. Le loueur ne peut pas fournir de siège pour enfant ou de rehausseur, ni son personnel fournir des instructions d'installation ou aider à l'installation.

Substitution de véhicule

Si, pour une raison quelconque, le véhicule réservé n'est pas disponible, le loueur se réserve le droit de le remplacer par un véhicule de catégorie égale ou supérieure sans frais supplémentaires. En cas de remplacement par un véhicule moins cher, la responsabilité du loueur est limitée au remboursement de la différence de prix des deux véhicules.

Aucune substitution de véhicule ne donne droit à une autre indemnisation que celle mentionnée ci-dessus.

Longueur du véhicule :

Si un locataire a besoin des mesures exactes pour prendre des dispositions avec un ferry ou un autre service, il doit prendre contact directement avec le loueur.

Restrictions de voyage

- Mexique : Il n'est pas permis de voyager au Mexique.

- Vallée de la mort : **Il est interdit de se rendre dans la Vallée de la Mort entre le 1er juin et le 30 septembre.**

- Autres : Il est interdit de voyager sur les routes privées, les chemins de gravier, de terre ou d'exploitation forestière et autres routes non publiques, les plages, etc. ainsi que dans le centre ville de New York, Montréal et Québec (Canada).

- Alaska : Les voyages en Alaska, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont autorisés pour autant que le loueur ait été informé au moment de la réservation.

Le loueur tiendra le locataire responsable du non-respect de ces restrictions, y compris les accidents, les pannes mécaniques et les vols survenant dans une zone à accès limité.

Essence et propane

Le coût de l'essence et du propane n'est inclus dans aucune location et le loueur n'assume pas la responsabilité des estimations de consommation. Tous les véhicules sont livrés avec des réservoirs pleins et il est attendu que le locataire rende le véhicule avec des réservoirs pleins ou bien il sera facturé en conséquence.

Responsabilités en matière d'entretien, réparations et remboursement

Responsabilités en matière d'entretien :

Le locataire est responsable de la vérification des niveaux d'huile moteur et de liquide de refroidissement à chaque ravitaillement en carburant ainsi que de la notification immédiate au loueur des défaillances mécaniques. Les recharges de liquide de refroidissement et les réparations autorisées seront remboursées à la restitution du véhicule et sur présentation de tous les reçus.

Il incombe au conducteur de conduire le véhicule en toute sécurité et de faire preuve de toute la prudence possible.

Entretien, réparations et remboursement :

Pour l'entretien et les réparations dépassant \$50, le locataire doit appeler la ligne d'assistance gratuite du loueur ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour obtenir une autorisation. Les factures non autorisées supérieures à \$50 ne seront pas remboursées. Les reçus et les pièces remplacés doivent être présentés pour le remboursement. Le locataire sera tenu responsable des dommages mécaniques dus à une négligence dans l'exploitation et/ou l'entretien du véhicule.

Difficultés techniques liées au véhicule et à ses caractéristiques

Le loueur ne retourne pas les appels téléphoniques ni n'accepte les demandes de rappel d'un locataire, car celui-ci peut être en train de faire une randonnée, de visiter un musée, etc. et ne pas se trouver dans le véhicule lors de l'appel. Les locataires doivent appeler lorsqu'ils se trouvent dans le véhicule ou à proximité de celui-ci.

Lorsque le loueur reçoit un appel téléphonique, il fait la différence entre un désagrément et une urgence :

- un désagrément est défini comme un événement qui oblige le locataire à passer du temps à trouver une solution de remplacement ou quand une fonctionnalité non liée à la sécurité n'est pas disponible. Par exemple l'achat de glace parce que le réfrigérateur ne fonctionne pas, le lecteur de DVD qui ne fonctionne pas ou l'extension coulissante qui ne s'étend pas et donc l'espace intérieur n'est pas augmenté.
- une urgence est défini comme telle lorsque le véhicule ne peut plus être conduit en toute sécurité. Par exemple lorsque le moteur s'est arrêté de fonctionner. Dans ce cas, l'assurance interruption de vacances (VIP) s'applique (voir paragraphe suivant).

Assurance de protection contre les interruptions de vacances (VIP)

Si les vacances en camping-car du locataire sont interrompues par une urgence telle que définie ci-dessus, et non par un accident ou des dommages causés par le locataire, pendant plus de 12 heures après en avoir informé le loueur, le locataire sera remboursé du plus élevé des montants suivants : le prix brut de la location journalière ou les dépenses pour les chambres d'hôtel jusqu'à \$25 par personne par nuit et la location de voiture jusqu'à \$50 par jour par véhicule, avec un maximum combiné de \$1 500 par contrat de location.

Ce remboursement n'est possible que si le loueur a eu la possibilité de régler le problème et que le locataire a coopéré pour ce faire. Les défauts et réparations de Wi-Fi, GPS, radio, TV, lecteur CD ou DVD, générateur, air conditionné, réfrigérateur, chauffage, chauffe-eau, extension coulissante, auvent, régulateur de vitesse, etc. ne sont pas considérés comme des pannes mécaniques et sont exclus du remboursement VIP.

Le remboursement des frais éligibles n'est possible que sur présentation des reçus en bonne et due forme.

En cas d'accident

La couverture d'assurance peut être annulée si les instructions suivantes ne sont pas suivies. Le locataire doit :

- Obtenir du policier qui enquête sur l'accident un rapport de police local,
- Prévenir le loueur dès que possible, mais au plus tard 24 heures après l'accident,
- Fournir au plus tard à la restitution du véhicule le formulaire de constat d'accident dûment rempli. Ce formulaire est fourni et se trouve dans le véhicule avec les papiers d'immatriculation et d'assurance. Le rapport écrit complet doit contenir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro du permis de conduire, la date de l'accident, etc. de la partie adverse.

Tous les documents relatifs à l'accident doivent comporter un rapport de police ou un numéro d'identification.

Infractions au stationnement et à la circulation

Il est de la responsabilité du locataire de signaler et payer à la restitution du véhicule toutes les infractions liées au stationnement et à la circulation. Si le locataire ne signale pas ces infractions au moment de la restitution, il devra en plus de l'amende (et d'éventuels frais de retard), régler la somme de \$100 par infraction de frais administratifs sur sa carte de crédit.

Système de péage routier dans les Keys de Floride

Depuis février 2011, la Florida Turnpike Enterprise a mis en place un péage routier entièrement électronique pour le tronçon sud de 47 miles du Turnpike, de US1 à Florida City jusqu'à la ligne Miami-Dade/Broward County. Les anciens postes de péage ont été supprimés et les droits de péage ne peuvent plus être payés en espèces.

Les options de paiement suivantes sont disponibles pour voyager sur le Turnpike :

- Les locataires qui viennent chercher leur véhicule à l'aéroport international d'Orlando peuvent louer un transpondeur Sun Pass auprès du centre de location.
- Un transpondeur SunPass peut être obtenu en appelant le 1-888-865-5352 ou en visitant le site www.SunPass.com.
- Le programme "TOLL-BY-PLATE" peut être utilisé comme alternative. Ce programme capture une image de la plaque d'immatriculation du véhicule et facture le montant du péage au propriétaire enregistré du véhicule. Le programme "TOLL-BY-PLATE" permet au locataire d'appeler pour s'inscrire à un compte "TOLL-BY-PLATE" et de payer les péages avant qu'une facture ne soit émise. Les paiements peuvent être effectués en espèces, par carte de crédit/débit en ligne ou par l'intermédiaire de nouveaux kiosques de paiement situés dans les grands magasins de détail.

Soyez vigilants : La loi de l'État de Floride (Statut 316.1001) exige le paiement des péages prescrits pour l'utilisation des installations de péage. Le non-respect de cette loi peut entraîner l'imposition d'une amende civile de \$100 ou plus, l'imposition de frais de justice et la suspension de l'immatriculation du véhicule et/ou la suspension du permis de conduire. Il est important que le locataire informe le centre de dépôt du véhicule de son passage sur la Florida Turnpike, quelle que soit l'option choisie. Dans le cas où une facture pour des frais de péage est envoyée au loueur en tant que propriétaire enregistré du véhicule, tous les frais dus seront débités de la carte de crédit du locataire figurant dans le dossier et traités conformément aux dispositions de location en ce qui concerne les contraventions (y compris les frais administratifs).

Frais de nettoyage

Les locataires sont responsables de rendre le véhicule avec l'intérieur propre et les réservoirs d'eau grise et eau usée vidés. L'extérieur du véhicule ne nécessite pas de nettoyage de la part du locataire (à l'exception des événements survenus tels que Burning Man, RAAM, EDC etc.). Les frais de nettoyage et de vidange s'appliquent tels qu'ils sont affichés au centre de dépôt.

Lorsque le supplément pour la saison d'août est appliqué ou si le locataire se rend à la RAAM, une caution de \$2 000 est débitée (et pas seulement autorisée).

Durée minimale de location et calcul des tarifs

Les tarifs de nuit sont calculés au prorata lorsque plusieurs saisons se chevauchent.

Durée minimale de location de 7 nuits et 14 nuits minimum avec le tarif "All Inclusive". 12 nuits minimum lorsque le

supplément pour la saison d'août s'applique.

Tous les conducteurs doivent avoir au moins 21 ans.

Tout le kilométrage nécessaire doit être réservé à l'avance. Lors de la prise en charge, aucun forfait kilométrique supplémentaire ni aucun surclassement "All Inclusive" n'est possible.

Pour tous les one-ways, le prépaiement du kilométrage minimum nécessaire entre le lieu de prise en charge et de dépôt est obligatoire.

Dans les régions où il gèle, les systèmes d'eau propre et d'eaux usées seront vidangés et ne pourront pas être utilisés. Si le véhicule est déposé dans un centre de location où il gèle, des frais d'hivernage de \$100 s'appliquent. Tout dommage lié au gel sera facturé.

Retour tardif non autorisé (ou "prolongation non autorisée de la période de location")

Pour un retour tardif non autorisé, seront facturés pour chaque jour de retard, ou partie de celui-ci :

- a) le prix brut effectif de location d'une nuit supplémentaire ;
- b) \$300 de frais administratifs et de manutention.

Si le locataire contacte le loueur au moins un jour ouvrable avant que le véhicule ne doive être déposé et qu'il obtient l'autorisation écrite appropriée pour prolonger la location, le tarif de location normal (brut) s'appliquera et sera dû au moment de la prolongation.

Restrictions relatives à la fumée et aux animaux domestiques, frais de nettoyage

Il est interdit de fumer. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés. Des frais minimum de nettoyage et de désodorisation de \$250 s'appliquent pour chaque infraction.

Les locataires sont tenus de rendre le véhicule avec l'intérieur propre et les réservoirs de rétention vidés. L'extérieur du véhicule ne nécessite pas de nettoyage de la part du locataire (excepté suite à des événements survenus tels que Burning Man, RAAM, EDC etc.). Les frais de nettoyage et de vidange s'appliquent tels qu'ils sont affichés au centre de dépôt.

Aperçu de l'assurance

Le texte suivant est uniquement destiné à servir de référence. Le contrat de location est exécutoire et a priorité sur toutes les formes.

Assurance responsabilité civile (couverture secondaire incluse dans le tarif journalier) :

L'assurance responsabilité civile couvre une collision avec un tiers dans le cas où le locataire est responsable.

L'assurance protège le loueur jusqu'à \$1 000 000 et le locataire jusqu'aux limites légales. L'assurance responsabilité civile ne comporte pas de franchise.

Assurance responsabilité civile complémentaire (SLI) :

La couverture de SLI offre au locataire une protection accrue de la limite de responsabilité. La SLI protège le locataire et tout conducteur autorisé figurant sur le contrat de location jusqu'à \$1 000 000 en cas de dommages causés à des tiers.

Couverture Premium VIP (incluse dans le tarif journalier) :

La couverture Premium VIP comprend une couverture tous risque et collision pour le véhicule loué avec une franchise de \$1 000 par incident. La couverture comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- "Automobiliste non assuré" dans le cas où le locataire est impliqué dans un accident avec un conducteur non assuré,
- Dommages accidentels au véhicule (faute du locataire ou d'un tiers),
- Dommages au pare-brise, aux vitres ou aux pneus,
- Vol, incendie du véhicule,
- Vandalisme.

Option Zéro Franchise (ZDO)

Lors d'une location standard, le locataire est responsable de toute perte ou de tout dommage au véhicule, quelle qu'en soit la cause et la personne responsable, jusqu'à \$1000 par incident. L'option Zéro Franchise réduit à \$0 la responsabilité du locataire, en cas d'accident, pour les dommages causés au véhicule de location (sauf indications contraires, cf ci-dessous). L'option Zéro Franchise n'est pas obligatoire. Le locataire peut souscrire à l'option Zéro Franchise aussi bien à l'avance qu'au centre de location.

L'option Zéro Franchise n'est pas une assurance, elle ne fait que réduire la responsabilité financière du locataire si le véhicule loué est endommagé ou volé. La suppression de la franchise est effective à condition que le locataire ne soit pas en infraction avec le contrat de location.

L'option Zéro Franchise ne s'applique si :

- le locataire utilise le véhicule en violation du contrat de location ;
- le locataire omet de retirer les clés ou de verrouiller toutes les portes, les fenêtres et que le véhicule est volé ;
- le locataire omet d'avertir immédiatement le centre de location et la police en cas d'incident ;
- la loi locale ou nationale applicable ne le permet pas.

Incidents non couverts (liste non exhaustive) :

Aucune couverture d'assurance responsabilité civile, tous risque ou collision n'est fournie et le client a l'entière responsabilité juridique et financière en cas de :

- Dommages à l'intérieur du véhicule ;
- Dommages corporels, d'objets personnels et de biens ;
- Transport d'un nombre de passagers supérieur au nombre de ceintures de sécurité disponibles ;
- Dommages intentionnels ou délibérés causés par le locataire ou ses invités ;
- Dommages causés au véhicule par l'abus ou le détournement pour des activités illégales ;
- Dommages pour lesquels le locataire est accusé par les autorités locales d'avoir été négligent ;

- Dommages causés par le gel, par exemple d'un véhicule non hivernisé, ou la surchauffe du véhicule ou des systèmes ;
- Conduite du véhicule sans contrat de location, ou en violation du contrat de location ;
- Dommages et accidents causés par le conducteur sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de toute autre substance réglementée ;
- Dommages résultant de l'utilisation par le locataire d'un système de nivellement (si le locataire le rebranche) ;
- Dommages suite à la conduite avec le auvent ouvert ;
- Dommages et blessures causés par la négligence des procédures d'utilisation appropriées, par exemple un type ou une qualité de carburant incorrecte, le non-respect des niveaux d'huile ou de liquide de refroidissement, de la pression d'air, etc., par la surcharge du véhicule et/ou le dépassement de la capacité de remorquage légale (la limite de remorquage est de 1 500 livres avec un équipement approprié - les remorques, bateaux ou véhicules fermés ne sont pas autorisés) ;
- Dommages au véhicule ou aux biens d'un tiers liés à l'attitude du locataire faisant preuve d'une négligence grave ou d'un manquement délibéré au respect des lois et règles locales ou en faisant fi de bon sens ;
- La conduite du véhicule par toute personne ne remplissant pas les conditions d'âge indiquées dans les documents de location, dans les conditions de location, ne figurant pas sur le contrat de location ou ne possédant pas de permis de conduire original valide ;
- Dommages et pertes dus à une utilisation "hors route" du véhicule, ou causés lors de voyages dans ou à travers des zones réglementées, suite à un guidage GPS incorrect, voyageant dans des zones non autorisées, y compris mais non limitées au Mexique, aux centres-villes de New York, Montréal et Québec (Canada) (voir la section "Restrictions de voyage").

Remarque : veuillez noter qu'en cas de sinistre, le loueur n'agira pas en tant qu'expert pour les assurances de tiers souscrites par le locataire (telles que l'assurance franchise de \$0, etc.).

Litige

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.